



MAIRIE DE CIVENS

Tél. 04 77 26 04 45

mairie.civens@wanadoo.fr

LETTRÉ D'INFOS

MAI 2014

SEANCE DU 29 MARS 2014

Présents 14 élus, 1 excusé.

Edouard Poncet donne procuration à Mireille Palmier.

M le Maire procède à l'appel des élus. Il donne ensuite le résultat des dernières élections.

La liste « Agissons ensemble » conduite par Christophe Guillaume obtient 464 suffrages, soit 61.29%. La liste « Ecoutons les civensois pour agir ensemble » conduite par Maurice Rocle obtient 293 suffrages, soit 38.71.

Le taux de participation a été de 72.8%.

La liste « Agissons ensemble » obtient 12 sièges. Guillaume Christophe, Palmier Mireille, Grand Michel, Blanchard Nathalie, Naulin Bernard, Bayard Joëlle, Cognard Jean Jacques, Etaix Fabienne, Poncet Edouard, Ponton Véronique, Martinon Fabien, Dubois Dominique.

La liste « Ecoutons les civensois pour agir ensemble » obtient 3 sièges. Rocle Maurice, Laurendon Mireille, Denis Pierre.

Monsieur le Maire Pierre Colas déclare le Conseil installé.

Il cède la présidence du Conseil Municipal au doyen de l'assemblée à savoir M Michel Grand en vue de procéder à l'élection du nouveau Maire.

Michel Grand propose de désigner Fabien Martinon, le plus jeune de l'assemblée comme secrétaire ainsi que deux assesseurs, Nathalie Blanchard et Véronique Ponton.

Il procède ensuite à l'élection du Maire, une seule candidature, celle de Christophe Guillaume.

Christophe Guillaume obtient 11 suffrages, Michel Grand 1 suffrage, 3 bulletins blancs.

M Christophe Guillaume est proclamé Maire. Il est immédiatement installé dans ses fonctions.

Il est procédé ensuite à l'élection des adjoints. Ces derniers sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil.

M Rocle sollicite un poste d'adjoint afin de représenter les 38% d'électeurs qui se sont portés sur sa liste.

M le Maire précise à nouveau que les adjoints sont élus au scrutin de liste, à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

M le Maire demande à M Rocle s'il souhaite présenter une liste d'adjoints. Ce dernier ne souhaite pas présenter une liste.

Une liste est proposée au vote comprenant deux femmes et deux hommes issus de la liste « Agissons ensemble »

Michel Grand, Bernard Naulin, Mireille Palmier, Nathalie Blanchard. M le Maire proclame les résultats. La liste 1 obtient 12 suffrages, 3 bulletins blancs sont décomptés. M le Maire proclame les résultats. La liste 1 obtient 12 suffrages, 3 bulletins blancs sont décomptés. La liste 1 ayant obtenu la majorité absolue, les adjoints au maire sont proclamés élus dans l'ordre de la liste.

1er adjoint Michel Grand, 2e adjoint Bernard Naulin, 3e adjoint Mireille Palmier, 4e adjoint Nathalie Blanchard.

Il est ensuite procédé à la nomination des délégués de deux commissions.

-Syndicat des eaux. Titulaires Jean Jacques Cognard et Christophe Guillaume.

-Commission SIEL. Titulaire Maurice Rocle, suppléant Jean Jacques Cognard.

M le Maire présente les commissions municipales, il demande à chacun de se positionner pour le prochain conseil.

Maurice Rocle revendique que soit respectée la règle de la proportionnelle pour l'attribution des commissions.

Christophe Guillaume annonce qu'il démissionne de son poste de conseiller communautaire. Michel Grand le remplacera au sein du bureau du Conseil Communautaire de Feurs en Forez.

Prochain conseil. Le jeudi 17 avril à 20h

SEANCE DU 17 AVRIL 2014

Présents 14 élus, 1 excusé

Mireille Laurendon donne procuration à Maurice Rocle

Indemnité de fonctions des élus.

M le Maire propose de fixer le montant des indemnités à 43% de l'indice 1015 pour le Maire et 16.5% pour les adjoints. Le Conseil vote à l'unanimité.

Délégations de pouvoir du conseil municipal au Maire.

M Guillaume fait lecture d'une liste d'attributions. Le Conseil vote à l'unanimité

Indemnité au receveur principal.

Le conseil délibère afin d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% à M Lavoisier, receveur principal. 11 voix Pour, 1 abstention, 3 Contre.

Détermination du nombre d'administrateurs et des membres élus au CCAS.

5 membres extérieurs dont 1 personne de l'UDAF, 5 membres élus + le Maire. L'Udaf (Union Départementale des Associations Familiales) a proposé Mme Sylvie Robert. Pascal Beigner, Eliane Pouilly, Florence Brassard, Danielle Grand complètent la liste des 5 membres extérieurs. Les 5 personnes élues sont Michel Grand, Jean Jacques Cognard, Joëlle Bayard, Nathalie Blanchard, Dominique Dubois. Les listes sont votées à l'unanimité.

Désignation des membres des commissions municipales.

-Animation : Nathalie Blanchard, Joëlle Bayard, Edouard Poncet, Fabien Martinon.

-Appel d'offres : Titulaires : Grand Michel, Mireille Palmier. Suppléants : Pierre Denis, Joëlle Bayard, Edouard Poncet.

-Assainissement : Bernard Naulin, Edouard Poncet

-Bâtiments communaux : Mireille Palmier, Pierre Denis

-Bulletin municipal : Michel Grand, Jean Jacques Cognard, Véronique Ponton, Mireille Palmier

-Conseil municipal jeunes : Mireille Palmier, Fabien Martinon, Jean Jacques Cognard, Fabienne Etaix, Véronique Ponton

-Cimetière : Nathalie Blanchard, Michel Grand

-Délégué canicule : Joëlle Bayard

-Ecole : Mireille Palmier, Nathalie Blanchard, Mireille

Laurendon, Fabien Martinon

-Fleurissement : Nathalie Blanchard, Fabienne Etaix, Véronique Ponton, Dominique Dubois

-Office Tourisme Panisières : Joëlle Bayard, Véronique Ponton

-Correspondance défense : Christophe Guillaume

-Transport scolaire : Mireille Palmier

-Voirie : Bernard Naulin, Fabien Martinon, Edouard Poncet, Maurice Rocle

-Budget : Michel Grand, Bernard Naulin, Mireille Palmier, Nathalie Blanchard, Mireille Laurendon

-Urbanisme : Bernard Naulin

-Energie renouvelable : Jean Jacques Cognard, Maurice Rocle

-Sécurité routière : Jean Jacques Cognard

-COCA : Michel Grand, Bernard Naulin, Mireille Palmier, Nathalie Blanchard, Fabien Martinon, Maurice Rocle

-Prévention des risques : Bernard Naulin, Jean-Jacques Cognard, Dominique Dubois

-Agriculture : Edouard Poncet, Pierre Denis

Maurice Rocle intervient pour exprimer son désaccord sur le nombre de conseillers de la commission urbanisme.

M le Maire explique que sur les dossiers importants la commission pourrait voir son nombre augmenté. Les conseillers seraient alors tous conviés.

Devis pour la mise en place de la GTC (gestion technique centralisée) Ce système permettrait de commander à distance le chauffage, l'éclairage des salles, du parking. L'économie espérée est d'un tiers de la facture énergétique. Le devis de l'entreprise Bealem s'élève à 11 300€ HT. Le conseil valide à l'unanimité.

Tarif location de l'ancienne salle des fêtes : Le tarif pour les personnes extérieures sera de 500.00€, celle des Civensois reste à 250.00€. Le conseil valide à l'unanimité.

Création site internet. Un élève ingénieur propose la création d'un site internet plus performant que celui en activité sur le site de Feurs en Forez. L'indemnité de stage est fixée sur 2 mois à 300.00€ mensuel. Le Conseil vote à l'unanimité.

Conseil Communautaire de Feurs en Forez.

Michel Grand fait un résumé du conseil du 16 avril 2014.

M Jean Pierre Taite est élu Président. Le conseil communautaire fixe à six le nombre de vice-présidents.

Jean Pierre Taite propose une liste de six vice-présidents

Brigitte Bratko maire de Pouilly les Feurs

Simone Couble maire de Cleppé

Julien Duche maire de Poncins

Robert Flamand maire de Valeille

Michel Grand 1^{er} adjoint de Civens

Jean François Yvrel maire de Salvizinet.

Les six candidats sont élus. Michel Grand obtient la vice-présidence des finances.

Les différentes commissions de la CCFE sont présentées.

-Finances et Clect : C.Guillaume – M Grand

-schéma de mutualisation : C Guillaume -M Grand

-Travaux Economie : C Guillaume -B Naulin

-Ordures Ménagères : JJ Cognard –M Grand

-Enfance jeunesse : M Palmier –V Ponton

-communication : C Guillaume –V Ponton

-Urbanisme environnement : B Naulin JJ Cognard

-Piscine : F Martinon –M Palmier

Devis salle des mariages : l'acoustique de la salle est très mauvaise. Un devis a été demandé à l'entreprise Hubert Denis

de Civens. Le montant s'élève à 1 598€ HT. Le Conseil valide à l'unanimité.

Intermarché Le magasin Vétimarché devrait être démolé. Une demande a été faite auprès de la Direction afin que nous puissions réaliser un chemin piétons le long d'Intermarché reliant la rue de Champs de course au rond point Intermarché.

Commémoration du 8 mai 1945. La date du dimanche 4 mai a été retenue. La clique de Salvizinet n'étant pas disponible pour une autre date.

Lors du traditionnel « tour de table » Pierre Denis intervient à propos du personnel communal, il souhaite connaître les horaires des employés et quelles sont les personnes qui donnent les ordres. M le Maire lui indique que Franck Charrier est l'employé qui transmet les ordres de la mairie à ses deux collègues, Eric et André. Les horaires exacts lui seront communiqués par le secrétariat.

Prochain conseil le jeudi 22 mai 2014.à 20h

Manifestations à venir.

Dimanche 25 mai : Election des représentants au Parlement européen

Samedi 21 juin : Fête de fin d'année : MJC -Ping Pong

Vendredi 27 juin : Fête e l'école : APE

Vendredi 18 juillet : Tournée des brioches par les classards

Samedi 19 juillet Fête patronale- Course cycliste – feu d'artifice

Dimanche 20 juillet : Apéritif concert offert par la municipalité. Spectacle du Civ'estival

Lundi 21 juillet : concours de pétanque par les classards

Samedi 17 mai 2014, salle des Balcons du Forez

De 10h à 14h. Vous êtes cordialement invités à la première « portes ouvertes » des associations sportives et culturelles de Civens. Le verre de l'amitié sera offert à l'occasion. Les Présidents des associations MJC (gym, zumba, dessin.....) les Baladins, Club Foot Forez Donzy, Basket Acro, Tennis de table, Comité des fêtes seront présents pour répondre à toutes vos questions.

La commission du Conseil Municipal Jeunes s'est réunie sous la houlette de Fabien Martinon. Il a présenté le fonctionnement des conseils municipaux jeunes des localités voisines. Un règlement a été proposé, la commission doit rencontrer prochainement le Directeur de l'école pour affiner les propositions.

La commission Fleurissement s'est également réunie. Le concours doit évoluer. Des propositions ont été faites. Vous trouverez dans votre boîte à lettres prochainement un bulletin d'inscription.

Rappel. Impact du brulage à l'air libre des végétaux. Une activité fortement émettrice de polluants dangereux pour notre santé. Le brulage en association avec des déchets (plastique, bois traités, papiers souillés, carburant) est totalement à proscrire en raison de sa haute toxicité. Le code de l'environnement et le règlement sanitaire départemental interdisent le brulage des déchets végétaux. Ces déchets doivent impérativement être déposés à la déchetterie, dépôt gratuit pour les particuliers.

Cartes nationales d'identité : La validité des cartes passe à 15 ans pour les personnes majeures. Celles valides au 1^{er} janvier 2014 sont prolongées de 5 ans. Pour plus d'informations : www.interieur.gouv.fr ou www.diplomatie.gouv.fr